

Option Sérénité

Le PARADIS

RÉSERVEZ EN TOUTE TRANQUILITÉ

Optez pour l'option "Sérénité" à la réservation de votre séjour et bénéficiez de conditions plus flexibles pour modifier ou annuler votre séjour.

	Sans option "Sérénité"	Avec option "Sérénité"
Modification de séjour	Conditions prévues dans les Conditions Générales de Vente	Modification ou report possible jusqu'à 14 jours avant l'arrivée*
Annulation jusqu'à 45 jours avant la date d'arrivée	Remboursement sans frais	Remboursement 100%, frais de l'option "Sérénité" déduit
Annulation jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée	Remboursement partiel selon le barème prévu par les CGV	Remboursement 100%, frais de l'option "Sérénité" déduit
Annulation de 15 à 29 jours avant la date d'arrivée	Pas de remboursement	Remboursement 100% : • frais de l'option "Sérénité" déduit • déduction de 5% des prestations réservées pour un minimum de 30€ et un maximum de 150€
Annulation à moins de 14 jours avant la date d'arrivée	Pas de remboursement	Remboursement 100% uniquement pour un événement couvert** et sur justificatif : • frais de l'option "Sérénité" déduit • déduction de 5% des prestations réservées pour un minimum de 30€ et un maximum de 150€
Interruption du séjour	Pas de remboursement	Pas de remboursement

CONDITIONS D'APPLICATION DE L'OPTION "SÉRÉNITÉ" :

- Tarif de l'option "Sérénité" : 2,5€ par nuit en emplacement nu, 5€ par nuit en locatif.
- L'option "Sérénité" est uniquement disponible à la réservation et doit être réglée intégralement et immédiatement. Son montant s'ajoute à celui des acomptes.
- Seules les personnes dont les noms et prénoms figurent sur la demande de réservation et participant au séjour sont assurées.
- Toute demande d'application doit être effectuée par écrit (par courrier ou mail), dans les meilleurs délais.



Option Sérénité

Le PARADIS



* Report possible uniquement dans l'année en cours.

Toute différence tarifaire entre l'ancien et le nouveau séjour sera à la charge du client. Si le nouveau séjour s'avérait moins cher que l'ancien, une régularisation se fera automatiquement.

** LISTE DES ÉVÈNEMENTS COUVERTS :

1 **Maladie, accident ou décès**

- a. du réservataire, ou toute autre personne expressément mentionnée au contrat de réservation,
- b. du conjoint (ou toute personne vivant maritalement sous le même toit),
- c. d'un membre de la famille jusqu'au 3ème degré

2 **Dommages importants causés aux locaux du réservataire**

qu'il s'agisse d'un local professionnel ou privé, d'une résidence principale ou secondaire et ce, par suite d'incendie, d'explosion, dégât des eaux ou vol, survenant dans les 48 heures précédant le début du séjour ou pendant le séjour et nécessitant impérativement la remise en état des locaux et la présence sur place du réservataire pendant la période du séjour initialement prévu.

3 **Dommages graves affectant le véhicule du réservataire,**

par suite d'un accident et survenant dans les 48 heures précédant le départ et empêchant l'Assuré de l'utiliser.

4 **Raisons professionnelles :**

- a. Modification des dates de congés, imposée au réservataire par l'employeur, survenant près la réservation du séjour et affectant la période de séjour
- b. Licenciement du réservataire (ou de son conjoint) sous réserve que la convocation à l'entretien préalable soit postérieure à la réservation du séjour
- c. Mutation du réservataire (ou de son conjoint), à l'initiative de l'employeur, impliquant un changement de domicile, à la condition expresse que la notification soit postérieure à la réservation du séjour

5 **Barrages ou grèves dûment justifiés,**

ne permettant pas au réservataire de se rendre sur les lieux du séjour par aucun moyen que ce soit (route, train, avion ou bateau) et lui occasionnant un retard minimum de 48 heures.

6 **Catastrophes naturelles**

État de catastrophes naturelles selon la loi 13/07/1982 entraînant l'interdiction de séjour sur le site, par les autorités compétentes pendant tout ou partie de la période de location.

7 **Exclusions**

Toute demande d'annulation résultant d'un autre évènement que ceux énumérés ci-dessus ne donnera pas lieu à un remboursement.